**Dossier de demande d’agrément**

**au titre de l’engagement de Service Civique**

**Fiche « mission »**

***(Une fiche par type de mission)***

***Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 9, 10 et 11***

**NB : cette fiche peut faire l’objet d’échanges avec l’autorité administrative en charge de l’instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l’agrément fait foi.**

**Pour les missions à l’étranger de plus de 3 mois hors de l’Union européenne, il vous appartient de demander un avis consultatif auprès de France Volontaires ou du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (cf. dernière page). Après réception de cet/ces avis adresser l’ensemble du dossier à l’autorité administrative compétente.**

##### **Intitulé de la mission**

|  |
| --- |
| **Gerer et superviser le projet d'installation de 200 récupérateurs d'eau de pluie au Népal** |

##### **Lieu(x) de réalisation de la mission :**

##### **France :**

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d’outre-mer :

France entière

**Union Européenne**

##### **Hors Union Européenne**

##### 

##### **Thématique principale dans laquelle s’inscrit la mission (choisir un seul thème)**

|  |  |
| --- | --- |
| Solidarité (1)  Santé (2)  Education pour tous (3)  Culture et loisirs (4)  Sport (5) | Environnement (6)  Mémoire et citoyenneté (7)  Développement international et action humanitaire (8)  Intervention d’urgence (9) |

##### **Dans quel contexte ou projet s’intègre la mission ? A quel objectif d’intérêt général répond-elle ?**

|  |
| --- |
| CODEGAZ a lancé en 2017 un programme de construction de récupérateurs d’eau de pluie au Népal à Manthali, district de Ramechhap à 150 km au sud-est de Katmandou.  Ce district est situé en moyenne montagne. Il est composé de villages situés en majorité en altitude. Il souffre plus que d’autres des perturbations climatiques avec une mousson de plus en plus courte, des pluies de novembre et décembre maintenant inexistantes et des sources proches des habitations taries depuis plus de dix ans.  La pénurie d’eau potable devient alors un grave problème pour les habitants.  L’approvisionnement en eau par écoulement gravitaire n’est pas possible dans cette région, et il est impossible de creuser des puits.  Les villageois (principalement les femmes) vont donc chercher l’eau en fond de vallée et la remontent, à dos, dans de lourds bidons et sur des dénivelés importants.  Pour les soulager de ces taches éprouvantes, la seule alternative consiste à mettre en place des dispositifs de récupération et de stockage d’eau de pluie pour la consommation des ménages, l’irrigation à petite échelle, l’abreuvement du bétail et l’alimentation de bio digesteurs.  Ces dispositifs dégagent du temps libre permettant de développer des activités génératrices de revenus et améliorer ainsi les moyens de subsistance.  Dans ce cadre, CODEGAZ a construit, de 2018 à 2021, 170 récupérateurs d’eau de pluie.familiaux Ces ouvrages, dont la capacité entre 10 et 20 m3, permettent de pallier au manque d’eau pendant la saison sèche.  Les différentes missions CODEGAZ de 2018 à 2021 ont permis de vérifier que les récupérateurs en service facilitent beaucoup le travail des familles et répondent bien à leurs attentes.  Cela entraîne d’ailleurs une demande importante de la population pour en construire d’autres. Ce programme a le soutien sans réserve des Autorités Locales.  Dans la continuité de cette action, CODEGAZ va construire de septembre 2022 à décembre 2023 la construction de 200 nouveaux récupérateurs d’eau de pluie.  A la demande des Collectivités locales et avec leur participation finacière nous équiperons 4 établissements scolaires de montagne de récupérateurs d'eau de pluie pour alimenter les lavabos et latrines. Ce programme écoles a fait l'objet d'une convention entre la Communauté de communes de Mantahli, BSP-Népal et Codegaz.  Pour ce projet, CODEGAZ s’appuie sur un partenaire BSP Népal avec lequel il a déjà réalisé les 170 récupérateurs d’eau de pluie. |

##### **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

|  |
| --- |
| Sous l'autorité du responsable du programme Népal de Codegaz et en articulation avec notre partenaire ONG BSP- Népal (Biogas Sector Partnerships), le volontaire devra:  - Suivre la planification de la construction des récupérateurs d'eau de pluie , en lien avec le maître d'œuvre local .  - S'assurer avec l 'aide de l'agence BSP locale du bon déroulement des travaux et de leur conformité au plan technique .  - Valider avec les autorités locales les noms des familles bénéficiaires  - Positionner chaque récupérateur sur la carte numérique Map me  - Contribuer à la mise en place du jumelage entre Lycée de Gelu équipé de 2 récupérateurs d'eau et un établissement francais.  - Finaliser l'action de pérennisation les biodigesteurs quasiment terminée par les 2 VSC précédents : affichage des pictogrammes dans chaque cuisine et mener une prise en main pédagogique  Pour un futur projet à l'étude de construction d'un orphelinat, ll pourra facilter les relations entre Codegaz et la porteuse de projet |

##### **De quelle manière cette mission complètera, sans s’y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?**

|  |
| --- |
| Le suivi de ce projet nécessite une personne sur place sur plusieurs mois pour à la fois, être en relation permanente avec le maître d'œuvre en local , les artisans , les autorités locales et les familles , et alerter le chef de la mission Codegaz en cas de dérive du planning ou de difficultés pouvant survenir de nature à pénaliser l'avancée du projet. |

##### **Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d’être accueillis par votre organisme pour cette mission :** 2

##### **Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d’avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission?**

|  |
| --- |
| Le volontaire sera en permanence accompagné par un népalais de la région afin de l'aider dans le travail demandé. Il sera également accompagné en permanence par un interprête français-népalais  Il sera en contact permanent avec les familles concernées par l'installation d' un récupérateur d'eau de pluie, jusqu'à partager les repas voire passer la nuit dans les foyers eloignées geographiquement.; Il participera ainsi à la vie des familles népalaises les plus pauvres de la région de Manthali Il aura également des contacts avec les représentants des communes sur laquelle il travaillera et pourra ainsi appréhender les problèmes à gérer par les élus. |

##### **En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?**

|  |
| --- |
| Il suffit d'avoir les qualités requises suivantes  • Adaptabilité / Polyvalence  • Bonnes qualités relationnelles, savoir travailler en équipe, sens de la diplomatie  • Méthodes de travail orientées solution  • Qualités d'écoute, disponibilité, rigueur et esprit de synthèse  • Bon marcheur  • Accepter les conditions d’hébergement précaires chez l’habitant lors des visites .  Nécessite de maîtriser la langue anglaise lue et parléeI |

##### **Cette mission prévoit-elle l’accueil de volontaires de nationalité étrangère venant effectuer un Service Civique en France ?**

|  |
| --- |
| Oui  Non |
|  |

|  |
| --- |
| **A compléter en cas de mission à l’étranger**  **(3 mois minimum)** |

***Aide au remplissage de cette partie : notice page 11***

***NB : Une fiche par organisme d’accueil à l’étranger***

**NB : L’inscription de chaque volontaire sur le site Ariane du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères qui permet d’être informé sur le contexte sécuritaire local est fortement recommandée :** [**https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/**](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/%20)

**De plus, l’inscription au Registre des Français établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises est recommandée pour les séjours entre 3 et 6 mois et obligatoire pour les séjours de plus de 6 mois :** [**https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307**](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307)

##### **Pays d’accueil :** NEPAL

##### **Lieu principal d’exercice de la mission :** Manthali district de Ramechhap 150km au SE de Kathmandou

##### **Autres lieux éventuels d’exercice de la mission :** xxx

1. ***Présentation de l’organisme d’accueil à l’étranger (obligatoire)***

##### **Identification de l’organisme d’accueil à l’étranger**

|  |
| --- |
| Statut : ONG  Nom : BSP-NEPAL  Adresse : Kageshwor Manahara Municipality  Ward n°7 Kandaghari Kathmandou  Téléphone : +977 1-4240434 Télécopie :  Courriel : bspnepal@wlink.com.np  Adresse du site internet : www.bspnepal.org.np |

##### **Identification du représentant légal de l’organisme d’accueil à l’étranger**

|  |
| --- |
| Nom : LAMICHLAM Prénom : PRAKASH  Fonction : Directeur excécutif  Téléphone : =977-9851069784 Courriel : prklam@hotmail.com |

##### **Année de création de l’organisme d’accueil à l’étranger :** 2003

##### **Présentation de l’organisme d’accueil à l’étranger :**

|  |
| --- |
| Cette ONG a été créé en 2003; elle est chargée par l’Etat népalais de l’exécution du programme national de biogaz.  BSP s’investit également dans la collecte d’eau de pluie et est devenu un centre d’expertise au Népal.  BSP-Népal a pour objectifs généraux :  • Développer et diffuser les installations domestiques de biogaz en tant que solution traditionnelle d'énergie renouvelable tout en améliorant la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale,  • Assurer une commercialisation et une durabilité des installations biogaz,  • Développer les systèmes de récupérations d’eau de pluie,  • Renforcer les capacités des partenaires ainsi que les mécanismes de prestation et de financement  C’est la première organisation de développement népalaise à obtenir la certification ISO 9001 en 2008 pour sa gestion de la qualité produit, la gestion des subventions et des systèmes de formation. |

##### **Réseaux auxquels l’organisme d’accueil à l’étranger est affilié :**

|  |
| --- |
| xxxxxxx |

* **L’organisme d’accueil à l’étranger dispose-t-il d’une accréditation au titre du Service Volontaire Européen ?**

|  |
| --- |
| Non  Oui (joindre une copie du certificat d’accréditation) |

##### **Existe-t-il une convention de partenariat entre l’organisme d’envoi et l’organisme d’accueil à l’étranger ?**

|  |
| --- |
| Non  Oui (joindre une copie de la convention) |

##### **Autres partenaires éventuellement impliqués à l’étranger :**

|  |
| --- |
| xxxxxxx |

1. ***Conditions d’accueil et modalités de suivi des volontaires par l’organisme d’accueil à l’étranger***

##### **Identification du tuteur-accompagnateur chargé du suivi sur place (obligatoire) :**

|  |
| --- |
| Nom : BAHADUR Prénom : MAN  Fonction : Responsable Agence BSP à Manthali  Téléphone : +9741161724/+9863192292 Courriel : smtv2100@ gmail.com |

##### **Dispositions prises afin de faciliter la préparation de la mission à l’étranger (formation avant le départ, accompagnement, accueil ...) :**

|  |
| --- |
| un mois de formation maxi prévu  compréhension du contexte local (topographie, climat, culture)  présentation des actions Codegaz et plan d'actions 2020-2021-2022-2023  formation technique sur les récupérateurs d'eau de pluie  notion d'agroforesterie |

##### **Formations complémentaires prévues (précisez linguistique, culturelle, technique …) :**

|  |
| --- |
|  |

##### **Modalités d’accompagnement du volontaire à l’étranger entre le tuteur en France et l’accompagnateur à l’étranger :**

|  |
| --- |
| Le volontaire sera accompagné les 3 premières semaines de sa mission par le responsable de Codegaz-Occitanie ainsi que d'un bénévole de Codegaz.Ils seront en liaison internet (Wathsapp) toutes les semaines avec le tuteur Codegaz. Une personne de notre partenaire BSP accompagnera durant toute la mission le volontaire. Il aura également un appui en temps que de besoin avec le chef de l'agence locale de BSP.Celui-ci l facilitera les contacts avec les autorités locales.  Il aura aussi à ses côtés un interprète permanent anglais-népalais. |

##### **Logement fourni au(x) volontaire(s) :**

* Type de logement : -Hôtel
* Equipement : salle d'eau- cuisine
* Coût mensuel: 150€
* Prise en charge par :  Organisme d’envoi  Volontaire  Organisme d’accueil

##### **Déplacements :**

* Mode de transport entre la France à l’étranger : Avion
* Coût : 900 €
* Prise en charge par :  Organisme d’envoi  Volontaire  Organisme d’accueil

##### **Facilités disponibles :**

* Accès aux moyens de communication (téléphone, internet …) : oui
* Accès aux soins et à des structures sanitaires : oui

##### **Quelle couverture sociale complémentaire et rapatriement est prévue (obligatoire) ?**

|  |
| --- |
| couvertures sociale et assurance souscrittes par Occitanie Coopération |

##### **Quel type de visa est envisagé pour le volontaire ? Et quelles modalités de prise en charge sont prévues ?**

|  |
| --- |
| Visa touristique de 3 mois reconductible 2 fois par le Département népalais de l'émigration, pris en charga par l'organisme d'envoi |

##### **Durée :**

* Durée totale de la mission : 8 mois
* Dont durée du séjour à l’étranger : 7 mois

##### **Nombre de volontaires accueillis simultanément :** 2

* **Date de démarrage de la mission :** 1/10/2022
* **Date(s) de reconduction de la mission envisagée(s) dans la période de l’agrément** :

|  |
| --- |
| **Avis consultatif pour les missions de Service Civique hors Union Européenne[[1]](#footnote-1)** |

**Adresser la fiche mission et faire compléter la demande d’avis consultatif par :**

* **France Volontaires** (pour les missions prévues dans l’un des 24 pays disposant d’un Espace Volontariats) : contacter l’Espace Volontariats de France Volontaires concerné: <http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats> ;
* **Ministère de L’Europe et des Affaires étrangères** (pour les missions prévues dans l’un des pays hors de la zone France Volontaires) : Contacter le Service de Coopération et d’Action Culturelle de l’Ambassade de France concerné : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>.

Cet avis consultatif, préalable à l’instruction de la mission par l’Agence du Service Civique, la DDCS ou la DRJSCS concernée, s’appuie sur les critères suivants :

* Contexte sécuritaire ;
* Compréhension du Service Civique, conditions d’accueil et capacité d’accompagnement de l’organisme d’accueil ;
* Pertinence de la mission de Service Civique dans le contexte local.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Partie réservée à France Volontaires ou au ministère de l’Europe et des Affaires étrangères**   * Intitulé de la mission : * Organisme demandeur : * Pays d’accueil : * Organisme d’accueil : * **Avis de France Volontaires (Espace Volontariats) :**   Favorable Réservé Défavorable   |  | | --- | | Remarque(s) : |   Nom :       Prénom :  Fonction :  Date :  Signature : Cachet :   * **Avis du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (Ambassade de France) :**   Favorable Réservé Défavorable   |  | | --- | | Remarque(s) : |   Nom :       Prénom :  Fonction : Ambassadeur  Date :  Signature : Cachet : |

1. Les organismes d’accueil hors de l’Union Européenne accrédités Service Volontaire Européen (SVE) sont dispensés de cette demande d’avis sur présentation d’une copie du certificat d’accréditation. [↑](#footnote-ref-1)